

LES RISQUES MAJEURS À NARBONNE



*Identifier les risques
pour mieux s'en protéger*

Document d'information communal
sur les risques majeurs (DICRIM)



SE PRÉPARER POUR MIEUX SE PROTÉGER

La Ville se dote d'outils opérationnels pour une gestion efficace et tient à vous sensibiliser sur le sujet de la réalité des risques (incendies, inondations.....).

La Ville est dotée d'un plan communal de sauvegarde (PCS), révisé en 2023, qui permet de mettre en place des procédures et divers plans d'action afin de parer à ces événements. Ses objectifs : préserver votre sécurité et protéger au mieux vos biens et votre environnement.

Lorsque survient un événement, les premières décisions, les premiers gestes sont déterminants. Ainsi, au travers de ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), l'équipe municipale souhaite vous sensibiliser sur les risques recensés sur Narbonne et sur les consignes de sécurité à adopter si les circonstances l'exigeaient.

Nous vous invitons à en faire une lecture attentive. Aussi, n'hésitez pas à diffuser auprès de vous les conseils qu'il contient. La prévention et la gestion des risques majeurs est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.



Bertrand MALQUIER
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne



Sylvain VIENNE
Adjoint au Maire délégué
à la transition écologique,
au développement durable,
à la police de l'environnement
et à la prévention et à la lutte
contre les risques majeurs

LES RISQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE DE NARBONNE

	Inondation Submersion marine	p.4
	Feux de forêts	p.6
	Tempête	p.8
	Séisme / Mouvement de terrain	p.9
	Transport de matières dangereuses	p.10
	Industriel	p.11
	Radon	p.12
	Pandémie	p.13
	Grand froid	p.14
	Canicule	p.15

Document élaboré par la Ville de Narbonne
avec la collaboration de Predict.

Mise en page et photos :
Ville de Narbonne - direction de la Communication. Septembre 2026.

LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la Ville dispose des moyens suivants :



Automate d'appels.
Inscrivez-vous sur
narbonne.fr/alerte



Panneaux
lumineux



Sirène.
Trois signaux
d'1 mn et 41 s
espacés de 5 s.



Site internet :
narbonne.fr



Haut-parleurs,
radio, TV



Réseaux
sociaux

CENTRES D'ACCUEIL EN CAS D'URGENCE

En cas d'évacuation, la Ville peut vous inviter à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants :

- gymnase Montplaisir (route de Perpignan)
- MJC (place Salengro)
- gymnase Léon-Buffer (avenue Foch)
- Palais du Travail (avenue F.-Mistral)
- gymnase Maraussan (avenue de Turenne)
- gymnase Le Soleil (avenue de Montesquieu)
- espace Dominique-Baudis, Narbonne-Plage

NUMEROS ET LIENS UTILES



Mairie de Narbonne, direction des
Risques majeurs : 04 68 90 30 30
Allô Narbonne : 0 800 15 13 11



Pompiers : 18 ou 112



Police : 17
Police municipale : 04 68 90 26 76



Site Commune : www.narbonne.fr
Préfecture : www.aude.gouv.fr
Inforoute : www.inforoute11.fr



Météo France : www.meteofrance.com



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



France Bleu : 103.8 FM



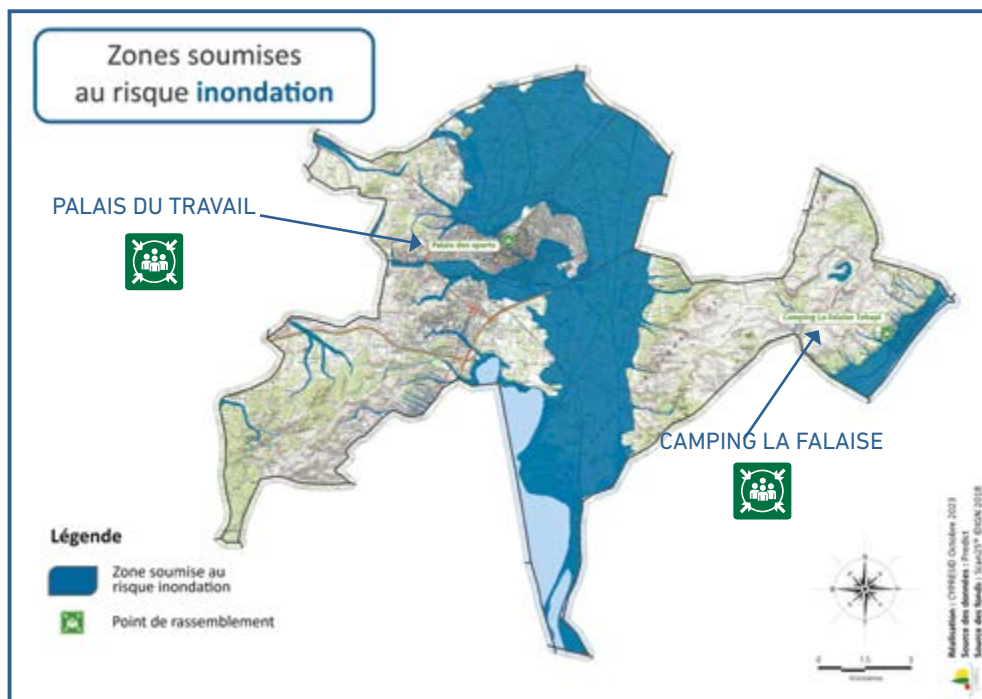
INONDATIONS / SUBMERSION



À Narbonne, il existe un risque de débordement de l'Aude, du Rec de Veyret, un risque de ruissellement urbain en cas de pluie intense ainsi que de submersion marine sur le littoral.

Afin de s'en prémunir, il est important de respecter des consignes de sécurité et de vigilance.

Débordement de l'Aude, octobre 2018.



INONDATIONS / SUBMERSION



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez «**myPredict**» sur votre smartphone.



Équipez-vous d'un poste radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture)

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À l'annonce de la montée des eaux :



Mettez hors d'eau votre mobilier et objets précieux.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

Si vous circulez au moment de l'alerte :



Ne vous engagez pas dans une zone inondée. Eloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Informez-vous auprès de la mairie pour une aide au retour à la normale.



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérifications techniques. Assurez-vous que l'eau du robinet soit potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

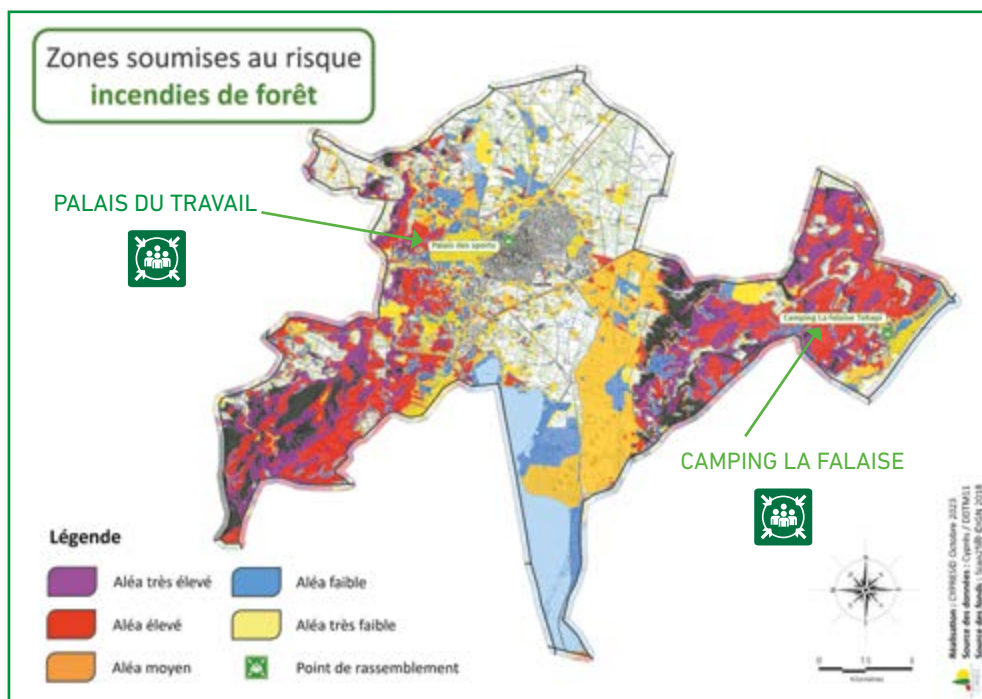


FEUX DE FORÊTS

En raison de l'importante présence de zones boisées (massifs de La Clape et de Fontfroide), la commune de Narbonne est concernée par ce risque. Celui-ci est accentué à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.



Incendie de la Clape, le 3 juillet 2021.



L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à **respecter les obligations de débroussaillage** (au minimum 50 mètres autour de votre habitation) et de **maintenir** en permanence débroussaillé **votre périmètre de sécurité**.

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir, voire stopper, la progression du feu.



FEUX DE FORÊTS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accrochez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompes pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture) et sur les interdictions d'accès aux massifs.

PENDANT



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous, dos au vent, en vous dirigeant sur les côtés du front du feu.



Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur le plus proche.



Evitez d'utiliser votre véhicule.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.



TEMPÊTE

Le territoire de Narbonne peut être concerné par des vents violents pouvant dépasser les 90 km/h, généralement venant du Nord-Ouest ou de la mer.



Coup de vent à Narbonne-Plage, octobre 2018.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (moblier de jardin, objets divers).



Fermez les portes et fenêtres.



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serre, vérandas, cabanons).



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible, restez chez vous.



N'intervenez pas sur les toitures.



Restez à l'écoute de vos stations de radio locales.



Évitez tout déplacement inutile. Réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

SÉISME MOUVEMENT DE TERRAIN



Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent constituer un risque pour les personnes et les biens.

A Narbonne, les phénomènes de chute de blocs, de glissements de terrain, d'effondrements et de retrait-gonflement des argiles existent également.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Évacuez les bâtiments si possible.



S'abritez sous les meubles.



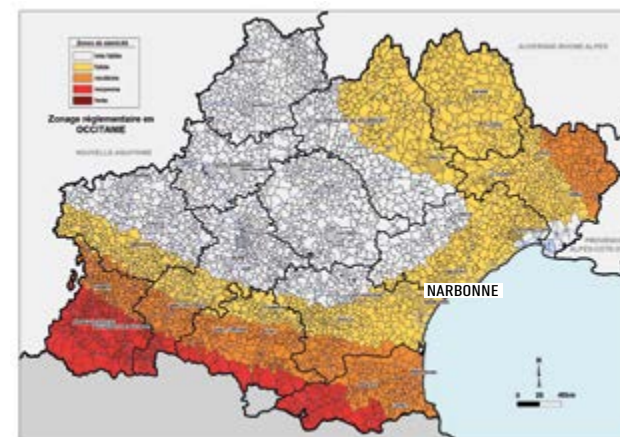
Écoutez les radios locales.



Coupez le gaz et l'électricité.



Informez vous sur les procédures CATNAT





TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

A Narbonne, le risque de transports de marchandises dangereuses est consécutive à un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc, pipeline...).

Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confiniez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Informez-vous pour connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.



Restez à l'écoute de vos stations de radio locales.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



Ne fumez pas. Evitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

Les secteurs exposés à Narbonne

Abords de voies ferrées, des routes et des canalisations



Exercices de sécurité sur un site SEVESO.

INDUSTRIEL



Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Informez-vous pour connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.



Équipez-vous d'un poste radio à piles (Radio France, France Info)



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Coupez le gaz et l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



Ne fumez pas. Evitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

Les secteurs exposés à Narbonne

Abords des sites Orano-Malvézy et Ateliers d'Occitanie



PANDEMIE



Centre de vaccination pendant la crise COVID 19, août 2021.

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique, etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.

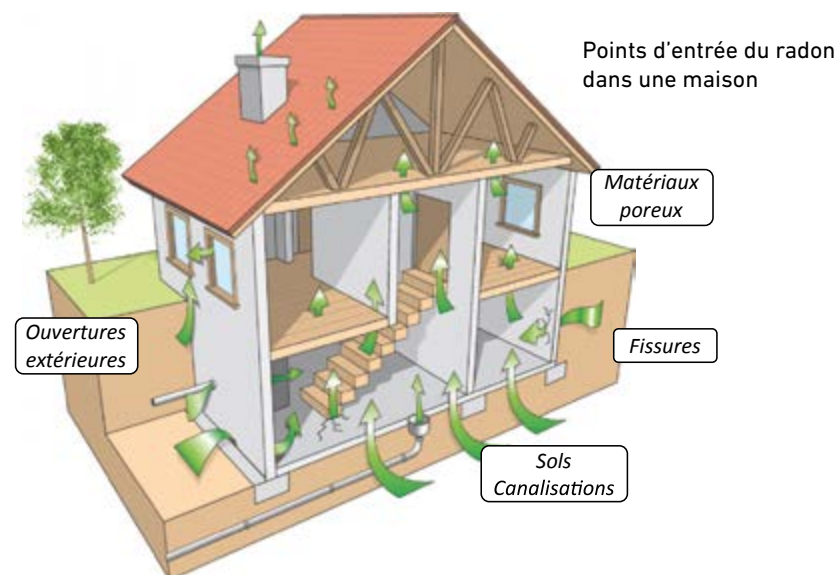
DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

RADON



Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Le territoire de Narbonne est classé comme une zone à risque faible. Sa présence dépend des propriétés du sol et de la roche. Au sein des habitations, la teneur a tendance à être plus forte dans les sous-sols et les vide-sanitaires.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Aérez régulièrement la maison



En cas de suspicion, contactez l'IRSN : (www.irsn.fr) ou l'ANAH (www.anah.fr)



GRAND FROID

Le risque de grand froid est lié à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières et s'étalant sur plusieurs jours. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de grand froid ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), les biens et la vie quotidienne (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Dégagez la neige devant votre domicile.



Évitez de vous déplacer. Facilitez le passage des engins de dégagement des voies.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence sociale).

CANICULE



Avec le réchauffement climatique, le territoire de Narbonne subira des vagues de chaleur récurrentes et de plus en plus intenses.



Le CCAS accompagne les plus vulnérables

Chaque année, le CCAS de la Ville de Narbonne ouvre un registre permettant de recenser les personnes âgées, fragiles, isolées et/ou en situation de handicap de la commune et de sa station balnéaire. L'inscription sur ce fichier de vigilance reste une démarche volontaire. Ce registre est le seul moyen de repérer et d'aider les personnes vulnérables en cas d'événements majeurs comme les fortes chaleurs, en proposant notamment des visites à domicile régulières. Plus d'infos : 04 68 90 30 70

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Boire régulièrement.



Fermez les volets, fenêtres pendant la journée et les ouvrir pour favoriser les courants d'air, le soir.



Limitez les déplacements.



S'informer de l'état de santé de personnes isolées, fragiles ou vulnérables.

CONSTITUEZ UN KIT DE SÉCURITÉ

Il est nécessaire de préparer à l'avance un kit de sécurité que vous déposerez dans un endroit facile d'accès :



1 radio

1 lampe de poche ou des bougies

1 gilet jaune et 1 sifflet

Des piles

Quelques habits

1 trousse de premiers soins

De la nourriture non périssable

De l'eau

NUMÉROS D'URGENCE

18 SAPEURS POMPIERS

17 POLICE SECOURS

15 SAMU

0800 15 13 11 Allô Narbonne.

Lors des crises, ouverture d'un P.C. Crise.

112 N° URGENGE EUROPÉEN

114 Personnes malentendantes

LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION



Contactez
votre assureur.



Prenez des photos de votre sinistre.



**Déclarez le sinistre
en lettre recommandée,
dans les 10 jours suivant
le classement CATNAT.**



Ne jetez rien
jusqu'à l'expertise.

**Pour tout renseignement complémentaire, contactez la Mairie de Narbonne,
Direction des Risques majeurs : 04 68 90 26 76**